



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du vendredi 12 avril 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18
2019

Date de convocation : 8 avril

Le douze avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Fabienne MAILLARD-DRON - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE - Lionel VERNET - Laetitia GIL - Philippe SUPERSAC

Absents représentés : Frédéric NADAL (donne pouvoir à Lionel VERNET) - Franck SALVAGNAC (donne pouvoir à Régis MAHE) - David HORNSBY (donne pouvoir à Guilhem DURAND) - Sabine THOMAS (donne pouvoir à Sandrine BRUSQUE) - Chantal COMBACAL (donne pouvoir à Laetitia GIL)

Absents excusés : Thierry FABRE

Secrétaire : Régis MAHE

VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 AU CCAS

Considérant qu'en l'absence de vote du budget communal en 2018 comme pour celui du CCAS ;
Considérant qu'en l'absence de compte administratif communal 2017 comme pour celui du CCAS ;

Considérant qu'en présence d'un report d'excédent de fonctionnement possible sur 2018 pour le budget du CCAS, le Préfet n'avait pas cru devoir nécessaire d'abonder d'une subvention de fonctionnement le budget du CCAS de notre commune indispensable au maintien du lien social avec les plus démunis et les personnes rencontrant temporairement des situations personnelles délicates ;

Considérant que nous souhaitons maintenir tous les moyens d'actions, même si modestes de notre CCAS et permettre à ses administrateurs bénévoles de remplir leurs missions d'aide et de soutien ;

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal,
après en avoir délibéré à la majorité absolue de 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :**

- **ACCORDE** une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 5.000 € ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2019.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 06/05/2019
Affichage / Publication le 06/05/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 06/05/2019

Signé : Le Maire

